



RAPPORT D'ACTIVITÉ



SERVICE ADMISSIONS

Juin 2025



IRTS CA INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE
ET SON CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS / CENTRE DE FORMATION / PÔLE RESSOURCES VAE



8, rue Frédéric et Irène Joliot-Curie 51100 REIMS
03 26 06 22 88 / www.irtsca.fr



SOMMAIRE

Introduction	 3
I. COMMUNICATION 2024/2025	 3
II. VAP	 7
III. SÉLECTION NIVEAU 3	 7
A. Surveillant de nuit et Maître de maison : statut salarié	 7
B. Surveillant de nuit et Maître de maison : statut demandeur d'emploi	 8
IV. SÉLECTION NIVEAU 4	 10
A. Procédure	 10
B. Calendrier d'admission	 10
C. Frais de sélection	 11
D. Modalité de sélection	 11
E. Campagne de sélection	 12
F. Calendrier seconde session	 14
G. Demande d'appréciations et recours	 14
V. SÉLECTION NIVEAU 6	 14
A. Calendrier d'inscription	 14
B. Campagne de sélection	 18
VI. SÉLECTION NIVEAU 7	 30
A. Répartition des statuts	 31
B. Origine Géographique	 31
C. Modalités de financement	 31
VII. CONCLUSION	 31
VIII. PERSPECTIVES	 32

Introduction

Durant cette dernière campagne d'admission, le service a poursuivi ses actions de communication afin de promouvoir les formations proposées par l'IRTS Champagne-Ardenne auprès d'un large public.

Parmi les actions menées, deux webinaires ont été organisés pour répondre aux questions des candidats inscrits sur Parcoursup ainsi qu'une demi-journée d'immersion au sein de l'établissement. En outre, deux journées de formation ont été animées auprès de personnes inscrites à l'ADAPT, afin de les accompagner dans leur projet de formation et de favoriser leur orientation vers les métiers du secteur social.

Les outils de communication habituels : forums, Journées Portes Ouvertes, newsletters et réunions d'information... ont également été reconduits.

Malgré ces efforts, le nombre de candidats inscrits aux sélections a enregistré une baisse par rapport à l'an passé, et les désistements ont accentué cette tendance, empêchant certaines filières d'atteindre les quotas prévus.

Concernant les formations de niveau 3, des tests de positionnement ont été proposés uniquement aux salariés inscrits en formation d'Accompagnant Éducatif et Social (AES), en raison de l'absence de l'obtention de l'appel d'offre pour les demandeurs d'emploi.

En revanche, la formation de Surveillant de Nuit/Maître de Maison a été, pour la première fois, ouverte aux publics en recherche d'emploi. Quant aux publics ayant le statut de salarié deux sessions d'admission ont été organisées.

I. COMMUNICATION 2024/2025

Comme l'an dernier, l'IRTS CA a participé à la foire de Châlons-en-Champagne, où l'établissement a disposé d'un stand dédié pendant toute la durée de l'événement. Cette présence continue permet de renforcer la visibilité de l'institut dans le paysage régional et politique.

La date de notre journée portes ouvertes (JPO) a été fixée cette année au 1er février 2025, en même temps que celle d'autres établissements du supérieur, comme l'URCA. Malgré cette coïncidence, nous avons constaté qu'il n'y a pas eu d'incidence négative sur la fréquentation de l'événement. Au contraire, nous avons observé une légère augmentation du nombre de visiteurs par rapport à l'édition précédente, avec environ 880 personnes cette année contre 850 l'an dernier. Cette journée a permis de promouvoir nos formations auprès d'un public encore plus large.

Un échantillon de visiteurs a répondu au questionnaire conçu par le comité de pilotage de la journée portes ouvertes. Ce questionnaire a permis de recueillir des retours positifs concernant l'événement, tout en identifiant des pistes d'amélioration pour la prochaine édition, telles que la communication en amont et la signalétique sur place.

SYNTHESE : FORUMS, RÉUNIONS D'INFORMATION, INTERVENTIONS, WEBINAIRES

DATES	LIEUX	ÉVÉNEMENTS	PARTICIPANTS	VISITEURS
30/08/24 au 9/09/24	Châlons en Champagne	Foire de Châlons	Salariés IRTS CA	
4 et 5 /09/24	Châlons en Champagne	Foire de Châlons URCA	Rajae KAMAL	
23/09/24	Reims	Mission locale	Rajae KAMAL Aurélie Langlard	36
24/09/24	Rethel	Forum : mission locale	Rajae KAMAL Aurélie Langlard Brenda BIGOT	15
27/09/24	Vitry le François	Forum : mission locale	Aurélie Langlard Brenda BIGOT	22
28/09/24	Reims	Salon de l'Étudiant	Rajae KAMAL Aurélie Langlard Brenda BIGOT Sonia Pernot	38
16/10/24	Fismes	Forum : mission locale	Rajae KAMAL Jeanne POUGUE Anne BECET	3
	Mourmelon Le Grand	Défense Mobilité	Sonia Pernot	7
13/11/24	Châlons en champagne	Réunion info : IUT Carrières sociales	Rajae KAMAL	
20/11/2024	Charleville	Nuit de l'orientation	Aude Fréal Cyrille Musiedlak Maelle Godon	40
29/11/24	Parc des expo Reims	Forum avenir étudiant	Salariés IRTS CA	100
30/11/24	Parc des expo Reims	Forum avenir étudiant	Salariés IRTS CA	50
5/12/24	Lycée Saint Michel	Intervention	Emilie Bouffanet	
9/12/24	Lycée François 1er	Intervention	Rajae KAMAL	
10/12/24	Réunion d'info Mission locales	IRTS CA	Rajae KAMAL Gaelle LOUIS	
20/12/24	Lycée Sévigné	Forum	Maelle Godon	
09/01/25	Parc des expo Troyes	Forum avenir étudiant	Salariés IRTS CA	30
10/01/25	Parc des expo Troyes	Forum avenir étudiant	Salariés IRTS CA	20
11/01/25	Parc des expo Troyes	Forum avenir étudiant	Salariés IRTS CA	10
16/01/25	Reims	Forum Hotel de ville	Rajae KAMAL Sonia PERNOT	30
18/01/25	Reims	Salon du supérieur	Rajae KAMAL	40

			Brenda BIGOT Emilie BOUFFANET	
23/01/25	Reims	Forum sanitaire et social	Salariés IRTS CA	50
31/01/25	Lycée Saint Rémi	Forum	Lobbès Alice	
31/01/25	Lycée Libergier	Intervention	Peudepièce Enola	
1/02/25	JPO	IRTS CA		880
3 et 6/02/25	Reims	IRTS CA : IMMERSION	Rajae KAMAL Anne Lise BALDI	6
25/02/25	SAINT DIZIER	FORUM France Travail	Brenda BIGOT Aurélie LANGLARD	38
26/02/25	REIMS	IRTS CA : IMMERSION	Rajae KAMAL Malik GUILLON	7
19/02/25	REIMS	WEBINAIRE	RAJAE KAMAL BRENDA BIGOT	45
26/02/25	REIMS	WEBINAIRE	RAJAE KAMAL BRENDA BIGOT	50
18/03/25	REIMS	Mission locale	MARC LEVIVIER	
22/05/25	CREPS	BOUGE TON AVENIR	AURELIE LANGLARD GAELLE LOUIS RAJAE KAMAL	16
19/06/25	CARTONNERIE	PETITE ENFANCE	RAJAE KAMAL SANDRINE LANDRIER ANNE LISE BALDI	10

➤ **Fréquentation des événements :**

L'événement avec la plus grande fréquentation est la Journée Portes Ouvertes du 1er février 2025 (880 visiteurs), suivie des forums "Avenir étudiant" (150 visiteurs à Reims et approximativement 60 à Troyes). Les forums plus ciblés (missions locales, salons, forum Sanitaire et social...) attirent généralement entre 15 et 70 visiteurs.

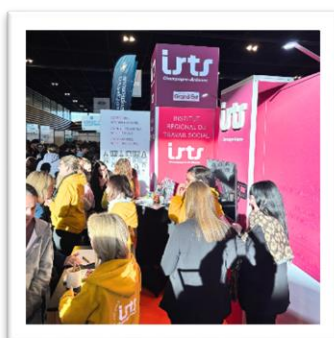
➤ **Types d'événements :**

Forums et salons : Ce sont les événements les plus fréquentés, offrant une forte visibilité pour l'IRTS CA.

Immersion et webinaires : moins nombreux, mais ils permettent des échanges plus ciblés et des réponses plus personnalisées avec un petit groupe.

➤ **Public cible :**

Les forums, salons et journées portes ouvertes attirent un public varié, tandis que les immersions et webinaires visent un public plutôt de lycéen mais aussi de conseillers France travail et mission locale.



II. VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS

L'examen de niveau qui permettait aux candidats admis de se présenter, au même titre que les bacheliers aux sélections d'entrée aux formations du secteur social a été supprimé en 2018. Les arrêtés respectifs : DEASS, DEES, DEETS, DEEJE du 22 août 2018 prévoient que peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes : (...) 3) **Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.**

Par conséquent, les candidats titulaires d'une validation des acquis professionnels peuvent se présenter à la sélection des formations de niveau 6.

Pour la campagne 2024/2025, quatre demandes de V.A.P ont été déposées pour les formations suivantes :

Deux pour la formation Assistant de service social : une demande a été validée, l'autre a reçu un avis défavorable ;

Une pour la formation Éducateur spécialisé : cette demande a reçu un avis défavorable ;

Une pour la formation Éducateur technique spécialisé : demande validée.

Les avis ont été motivés à l'issue de la commission présidée par la Directrice pédagogique des formations de niveau 6, en présence du responsable de chaque formation ainsi que de la chargée des admissions.

III. SÉLECTION NIVEAU 3

A. Surveillant de nuit et Maître de maison statut salarié

1. Procédure d'inscription

Afin d'être convoqués aux tests de positionnement organisés par le service des admissions, les candidats doivent télécharger le dossier de candidature sur le site de l'IRTS CA et le retourner au service susvisé.

2. Test de positionnement

Le test de positionnement se fait en deux temps : un entretien de positionnement de 30 minutes mené par deux formateurs et/ou professionnels du secteur. Un test sur le numérique et un autre sur la maîtrise de la langue française dans sa compréhension et son expression.

➤ Calendrier d'inscription et d'admission : octobre 2024

CQP SN ET TMM - PROMO 8 - REIMS – 2024/2025

Inscription : 19 juin 2024. Clôture d'inscription : 16 septembre 2024. Tests de positionnement : Test écrit numérique et français : 15 octobre 2024 Entretien de positionnement : 15 octobre 2024 Entrée en formation : 19 novembre 2024
--

a. Résultats

Dix-sept candidats sont inscrits à cette session (dont une avait passé les tests de positionnement à la session précédente pour la formation TMM). Seize places sont proposées pour intégrer la formation lors de cette session.

L'admission comprend un test de français et de numérique, puis un entretien de positionnement qui vise à élaborer le parcours le plus adapté à la situation du candidat.

À l'issue de cette procédure et compte tenu de leurs résultats positifs et de leur motivation, seize candidats ont été admis à intégrer la formation le 19 novembre 2024 et un a été admis sur liste d'attente.

Le classement des candidats sur la liste d'attente a été établi à partir de critères déterminés par les jurys présents lors de la commission d'harmonisation (motivation du candidat, financement etc.). Le procès-verbal a également été établi à la suite de la commission d'harmonisation.

Les notifications de résultats ont été communiquées aux candidats par voie postale et par mail le 15 octobre 2024 par le service des admissions.

➤ Calendrier d'inscription et d'admission : mars 2025

CQP SN ET TMM - PROMO 9 - REIMS – 2025/2026

Inscription : 6 décembre 2024. Clôture d'inscription : 20 février 2025. Tests de positionnement : 13 mars 2025 Entrée en formation : 23 avril 2025

a. Résultats

Neuf candidats étaient inscrits pour cette nouvelle session. Seize places sont proposées pour intégrer la formation lors de celle-ci. Les neuf candidats ont un statut de salarié avec différents financements pour suivre la formation. L'admission comprend un test de français et de numérique, puis un entretien.

Compte tenu de leurs résultats positifs et de leur motivation, neuf candidats ont été admis à intégrer la formation le 23 avril 2025. Le procès-verbal a également été établi à la suite de la commission d'harmonisation.

Les notifications de résultats ont été communiquées aux candidats par voie postale et par mail le 17 mars 2025 par le service des admissions.

B. Surveillant de nuit et Maître de maison statut demandeur d'emploi

1. Procédure d'inscription

➤ Calendrier d'inscription et d'admission : statut demandeur d'emploi

CALENDRIER RÉUNION D'INFORMATION ET ADMISSION :

Réunions d'information collective :

- Le jeudi 23 mai 2024 (14 h à 15 h) à l'IRTS CHAMPAGNE ARDENNE
- Le jeudi 20 juin 2024 (10 h à 11 h) à l'IRTS CHAMPAGNE ARDENNE
- Le jeudi 3 octobre 2024 (10h00 à 11h00) à l'IRTS CHAMPAGNE ARDENNE

Inscriptions obligatoire par le prescripteur : conseiller France travail ou mission locale.

Epreuve d'admission : le jeudi 7 novembre 2024 à l'IRTS CA

Ouverture de la formation : le jeudi 28 novembre 2024 à 9 h 00

a. Entretien

Les candidats ayant retourné leur dossier de candidature au service des admissions, remis lors de la réunion d'information collective, ont été convoqués pour une épreuve d'admission. Celle-ci comprend un test de français et de numérique, puis un entretien mené en binôme par un formateur et/ou un professionnel du secteur afin d'évaluer la motivation du candidat à intégrer la formation.

b. Résultats

Au total, neuf candidats ont postulé pour intégrer l'une des deux formations. Seul six candidats se sont présentés pour suivre celle-ci à compter du 28 novembre 2024.

C. Accompagnant éducatif et social

Concernant la formation d'Accompagnant Éducatif et Social (AES), les admissions ont été proposés uniquement au statut salarié, en raison de l'absence de l'obtention de l'appel d'offre pour les demandeurs d'emploi.

Promotion salariés 2025/2026

1ère étape : Date limite de retour du dossier d'inscription : 20 mai 2025

2^{ème} étape : Test de positionnement : 5 juin 2025

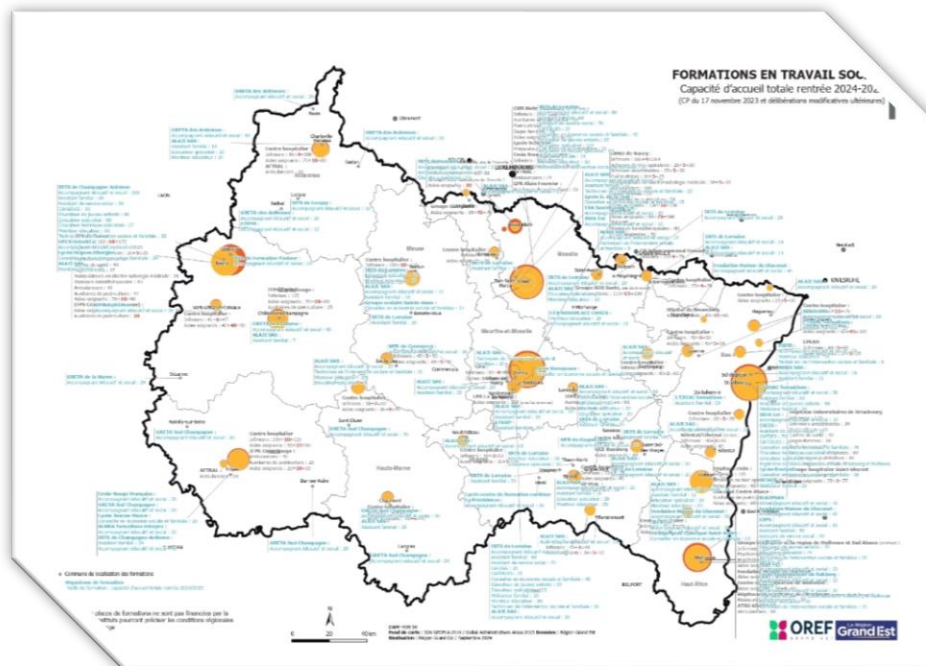
Ouverture de la formation : le 22 septembre 2025

Malgré une communication importante auprès des employeurs, très peu de candidats salariés se sont inscrits pour cette session d'admission. Seules huit candidates se sont inscrites.

Préalablement aux tests de positionnements, une candidate s'est désistée pour raison personnelle.

Sept candidates ont été admises à intégrer la formation sous réserve de financement.

Ce nombre insuffisant de candidats est sûrement lié au grand nombre de centres de formation sur le territoire dispensant la formation d'Accompagnant Éducatif et Social (GRETA de la Marne, UFCV, MFR de Vertus, EVA



Santé, ALAJI).

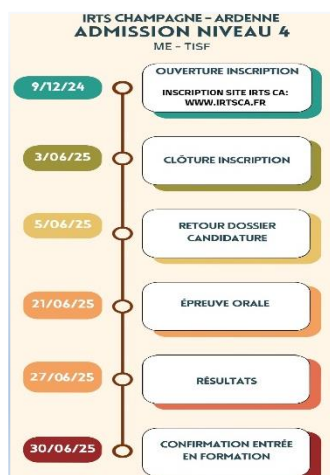
IV. SÉLECTION NIVEAU 4 : Moniteur Educateur et Technicien de l'intervention social et familial

Depuis la campagne d'admission 2020/2021, les sélections ME et TISF ont un calendrier identique.

A. Procédure d'inscription

Quel que soit le statut du candidat les inscriptions se font uniquement sur le site de l'IRTS CA : www.irtsca.fr

B. Calendrier d'admission



INSCRIPTIONS FORMATIONS 2025 ME + TISF

- MONITEUR ÉDUCATEUR
- TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

Clôture des inscriptions : 3 juin 2025
Retour des dossiers de candidature : 5 juin 2025
Épreuve orale : 21 juin 2025

Retrouvez toutes les modalités d'inscription sur :

www.irtsca.fr/sinscrire-en-ligne/

C. Frais de sélection

Depuis l'arrêté du 5 juillet 2024, l'épreuve écrite a été supprimée. Seul un entretien oral est requis pour accéder à la formation.

➤ Épreuve orale : 125 €

Si le candidat formule plusieurs vœux d'inscription, un tarif dégressif peut être appliqué pour les frais d'admission.

Par exemple :

Oral ME et TISF : 165 € au lieu de 250 €

Oral ME et ES : 225 € au lieu de 275 €

Oral TISF et ASS : 225 € au lieu de 275 €

Oral ES et ASS : 250 € au lieu de 300 €

D. Modalités de sélection

1. Principe

L'épreuve de sélection comprend :

- Une épreuve orale d'admission visant à évaluer les motivations et les aptitudes des candidats à exercer la profession - Durée : 30 minutes

Notée sur 20 et menée par deux examinateurs.

2. Epreuve orale

Préalablement aux entretiens, une réunion avec les jurys est tenue par les responsables de filière ainsi que la chargée des admissions pour énoncer différentes consignes (émargement des candidats, obligation de donner des appréciations sur les grilles de notation, discrétion professionnelle sur ces journées d'admission, les attendus d'évaluation) pour la journée d'admission.

Les jurys sont en binôme pour accueillir chaque candidat. Les dossiers des candidats sont remis aux jurys le jour des sélections ainsi qu'un guide pour l'entretien.

a. Nombre de candidats absents par filière le jour de l'entretien

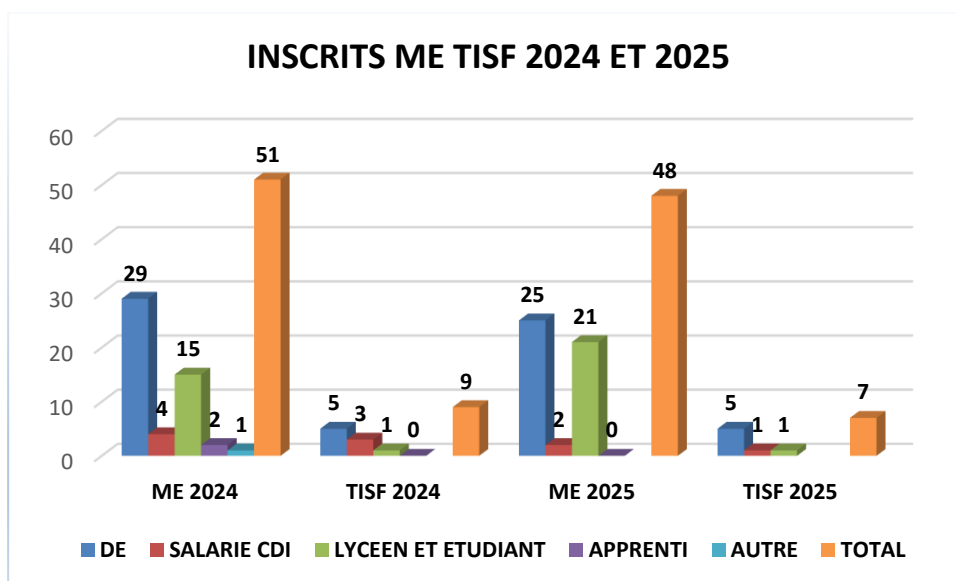
	TOTAL ABSENTS
ME	2/ 48
TISF	0/ 6

b. Période de sélection

La sélection orale a eu lieu le samedi 21 juin 2025.

E. Campagne de sélection

1. Inscrits ME / TISF



Entre 2024 et 2025, les inscriptions en formation ME sont globalement stables avec une légère baisse des demandeurs d'emploi, et une hausse des lycéens et étudiants.

Quant à la formation TISF on note une légère baisse du nombre d'inscrits. Celle-ci, s'explique sûrement en raison d'une méconnaissance du métier.

2. Nombre de places par formation

Formations	Quota : étudiants et demandeurs d'emploi	Hors Quota et Apprentissage
ME	30	30
TISF	15	15

3. Apprentissage

L'IRTS Champagne-Ardenne propose quinze places sur la liste hors quota en première année pour chaque filière, permettant de suivre la formation par la voie de l'apprentissage ou en cours d'emploi.

Filières	Contrats au 1 ^{er} juillet
ME	0
TISF	0

4. Commissions d'admission

a. Composition et rôle de la commission d'admission

Selon les règlements d'admission ME/TISF, la commission d'admission est composée du directeur général de l'IRTS de Champagne Ardenne ou de son représentant, le responsable de la formation et un référent apprentis de l'établissement. Elle peut comprendre un professionnel titulaire du diplôme des formations susvisées.

La Commission d'admission arrête la liste des candidats admis à suivre la formation. Une liste des candidats admis, puis inscrits sur liste complémentaire et non-admis est établit à l'issue de celle-ci.

b. Résultats

➤ **Demandes de report 2024 confirmées pour une entrée en formation en septembre 2025**

Formations	QUOTA : étudiants et demandeurs d'emploi	HORS QUOTA
ME	0	0
TISF	0	0

➤ **Partage ex aequo**

Pour rappel, les candidats ayant obtenu la même note sont départagés à l'entretien sur les items présents sur la grille de notation en suivant l'ordre suivant : 1 /5/3/7/4/2/6

➤ **Liste Quota : étudiants et demandeurs d'emploi**

Formations	Admis	Admis sur liste complémentaire	Non admis	Note du dernier admis liste principale
M.E	30	3	14	12.5/20
T.I.S.F	6	0	0	14/20

➤ **Liste Hors Quota (salarié CDI et apprentissage)**

Formations	Admis	Admis sur liste complémentaire	Non admis	Note du dernier admis liste principale
M.E	2	0	0	15.5/20
T.I.S.F				-

Les candidats titulaires d'une promesse d'embauche en apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation sont dispensés de la sélection et sont uniquement convoqués à un entretien de positionnement.

5. Communication des résultats

Les résultats ont été communiqués par mail le 27 juin 2025 aux candidats puis une notification de résultats sera envoyée par voie postale à la même date.

6. Inscription Administrative

Les candidats admis ont reçu avec leur notification de résultats les documents pour leur entrée en formation qui seront gérés dans un premier temps par le Service Admission puis par le Service Scolarité.

F. Calendrier seconde session d'admission TISF

Compte tenu des places vacantes sur la formation TISF, une seconde session de sélection aura lieu au mois de septembre.

Session complémentaire :

Ouverture et clôture inscriptions sur site de l'IRTS CA : du 04/07 au 06/09 inclus

09/09/25 : Planning candidats et envoi convocation

15/09/25 : entretien

16/09/25 : commission d'admission et envoi résultats

G. Demande d'appréciations et recours

Le candidat qui n'a pas été retenu par la formation sélective doit formuler sa demande d'appréciations et de recours, de communication dans un délai d'un mois à compter de la notification de la décision de refus. Le service admissions dispose alors d'un délai de deux mois à compter de la réception de la demande pour répondre à l'intéressé.

Au 1er juillet 2025, à la suite de l'envoi des notifications de résultats, neuf candidats ont formulé une demande par écrit pour connaître la cause du refus d'intégrer la formation de Moniteur Éducateur. Aucune demande de recours n'a été exprimée.

V. SÉLECTION NIVEAU 6 : A.S.S / E.S /E.J.E / E.T.S ¹

A. Calendrier d'inscription

En fonction de leur statut, les candidats pouvaient s'inscrire sur le site de l'IRTS CA ou sur la plateforme Parcoursup du 15 janvier au 13 mars 2025. Pour les candidats Parcoursup, ils avaient jusqu'au 2 avril 2025 pour valider leurs vœux.

¹ A.S.S : Assistant de service sociale
E.S : Éducateur spécialisé
E.J.E : Éducateur de jeunes enfants
E.T.S : Éducateur technique spécialisé



INSCRIPTIONS FORMATIONS 2025 ASS + EJE + ES + ETS

- ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
- ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS
- ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ
- ÉDUCATEUR TECHNIQUE SPÉCIALISÉ

Clôture des inscriptions : **13 mars 2025**
Retour des dossiers de candidature : **3 avril 2025**

Retrouvez toutes les modalités d'inscription sur :

www.irtscs.fr/sinscrire-en-ligne/

1. Procédure d'inscription

a. Parcoursup

Parcoursup est une plateforme nationale gérée par le Ministère de l'Enseignement supérieur qui permet aux lycéens, apprentis ou étudiants en réorientation de s'inscrire dans l'enseignement supérieur.

Ainsi, les candidats ayant l'un de ces statuts doivent s'inscrire sur cette plateforme pour accéder à l'enseignement supérieur, et donc à nos sélections dans les formations de niveau 6.

b. Plateforme IRTS CA

Les candidats ayant le statut de demandeur d'emploi ou de salarié en cdd ou cdi doivent s'inscrire aux sélections sur le site de l'IRTS CA : www.irtsca.fr

2. Frais de sélection

Dossier de candidature et entretien : 150 €

Si le candidat formule plusieurs vœux d'inscription, un tarif dégressif peut être appliqué pour les frais d'admission.

Exemple :

Oral ES et ASS : 250 € au lieu de 300 €

A l'IRTS CA, le versement de cette somme est demandé dès la validation d'inscription à la sélection de l'une des formations de niveau 6.

Les candidats inscrits sur Parcoursup ou sur le site de l'IRTS CA, effectuent un paiement en ligne.

A titre exceptionnel, certains candidats s'inscrivant sur le site de l'IRTS CA et ne pouvant pas faire de paiement en ligne, ont pu régler directement par chèque ou en espèces au service des admissions

3. Modalité de sélection

a. Principe

Il est spécifié dans le règlement d'admission que tous les candidats ayant complété leur dossier seront reçus pour un entretien de 30 minutes mené par deux formateurs.

« La sélection prend en compte : les éléments figurant dans le dossier de candidature complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession (Art.D.451-28-5 du décret du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social). »

L'évaluation menée par les deux formateurs s'appuie sur les sept attendus nationaux communs aux quatre diplômes d'Etat de niveau 6 :

Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute
Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi
Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde
Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation
Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs
Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe
Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite

Ces attendus visent les compétences et connaissances requises pour être admis dans la filière souhaitée.

b. Épreuve orale

Préalablement aux entretiens, une réunion avec les jurys a été tenue par les responsables de filière ainsi que la chargée des admissions pour énoncer différentes consignes (émargement des candidats, obligation de donner des appréciations sur les grilles de notation, discrétion professionnelle sur ces journées d'admission, les attendus d'évaluation).

Les jurys sont en binôme pour accueillir chaque candidat et constituent une commission. Les dossiers des candidats sont remis aux jurys le jour des sélections, ainsi qu'un guide pour l'entretien élaboré par la chargée des admissions et validé par le Directeur des formations de niveau 6 et les responsables de formation.

c. Nombre de candidats absents par filière le jour de l'entretien

	TOTAL ABSENTS
ASS	3 / 60
ES	11 / 210
EJE	2 / 84
ETS	0 / 20

L'absence de candidats était souvent liée à un calendrier de sélection commun entre les EFTS, mais également à une orientation différente dans le choix de formation.

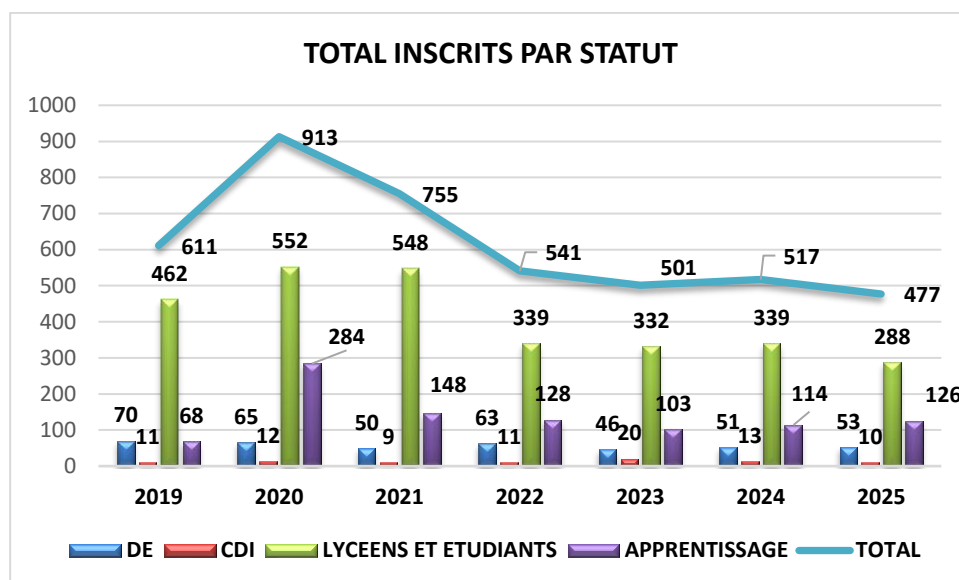
d. Période de sélection

Formations	Dates	Commissions	Examineurs
ASS	17 et 30 avril 2025	16	32
EJE	18 et 29 avril 2025	20	40
ES	23/24 et 26 avril 2025	42	74
ETS	18 avril 2025	4	8

Il y a eu au total 7 journées de sélection organisées entre le 17 et 30 avril 2025.

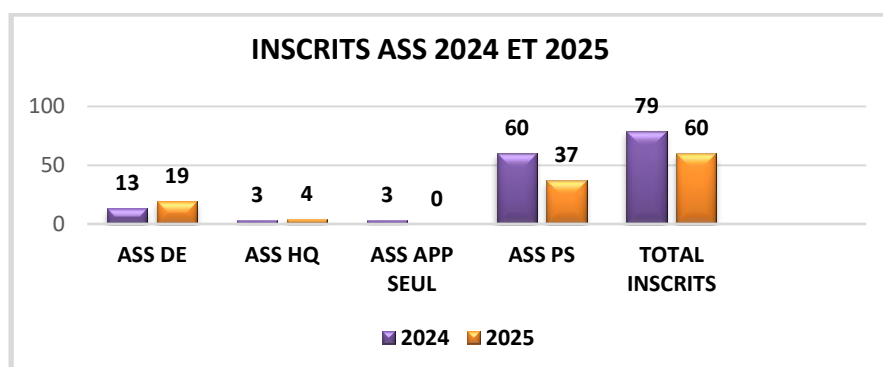
B. Campagne de sélection

1. Total inscrits par statut

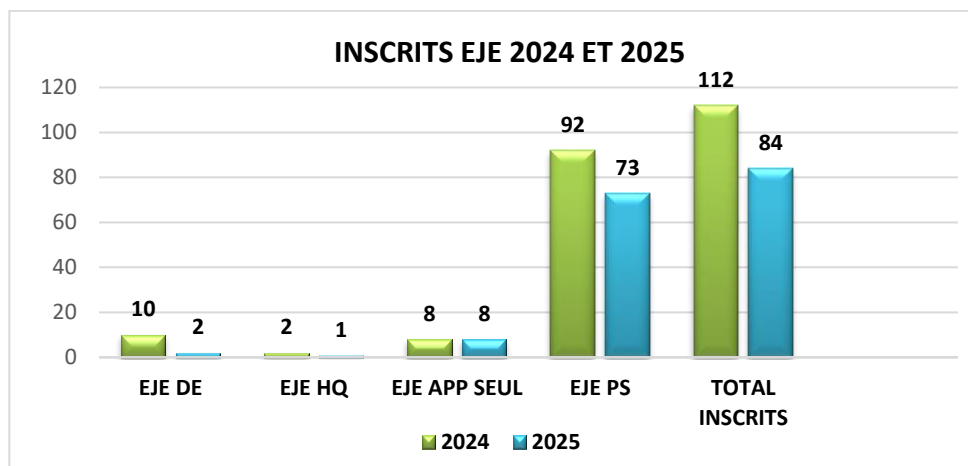


En 2025, le total des inscrits s'élève à 477. Les lycéens et étudiants représentent 60 % des inscrits (288), l'apprentissage avec 26 % (126), les demandeurs d'emploi avec 11 % (53) et les salariés en CDI avec 3 % (10). On note une baisse du nombre d'inscrits de 7,7 % par rapport à 2024, notamment chez les lycéens et étudiants.

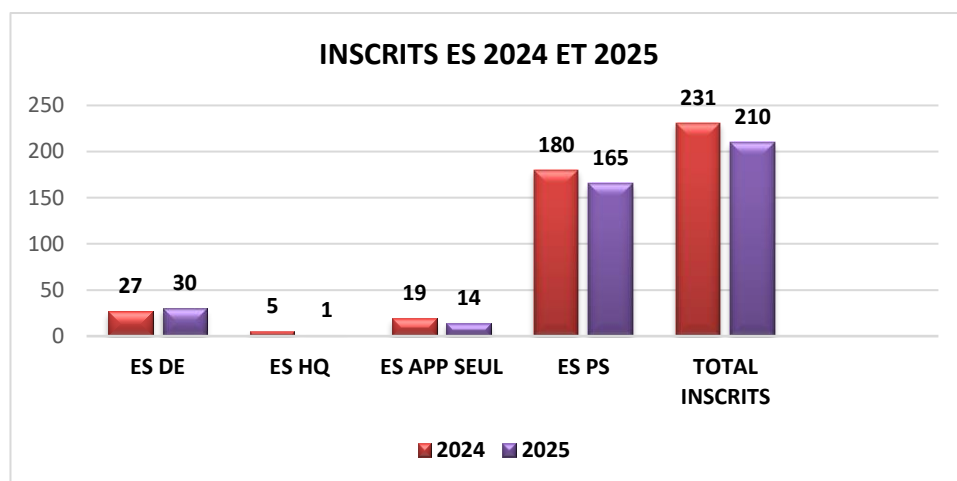
2. Total inscrits par filière



On note une baisse de 38% pour les candidats inscrits via la plateforme Parcoursup (ASS PS) par rapport à la campagne de 2024.

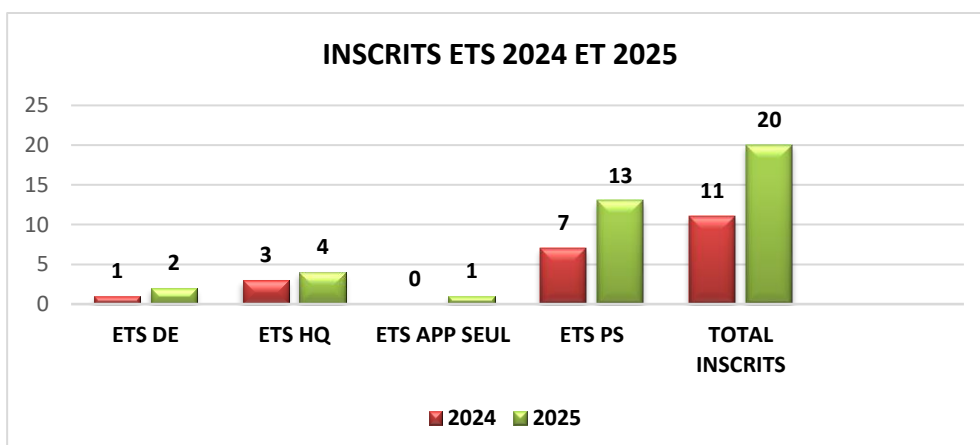


En 2025, les candidats inscrits ayant un statut de demandeur d'emploi ont diminué de 80 % par rapport à 2024, et ceux inscrits via la plateforme Parcoursup (EJE PS) note une baisse de 20,7 %.



On note une baisse de 8% pour les candidats inscrits via la plateforme Parcoursup (ES PS) par rapport à la campagne de 2024 et une baisse totale de 9 %.

La baisse d'environ 9 % des inscriptions en 2025 dans la filière éducateur spécialisé, qui était jusqu'à présent stable, montre un probable désintérêt, notamment de la part des lycéens et étudiants, pour les métiers du social.



On constate une forte hausse des inscriptions en 2025 (+85 %) pour les candidats inscrits via la plateforme Parcoursup (ETS PS) et une augmentation globale de 82 % par rapport à la campagne 2024.

3. Places Quota et Hors Quota par formation

Formations	QUOTA	HQ et apprentissage
ASS	44	15
ES	59	30
EJE	25	15
ETS	12	15

4. Apprentissage

L'IRTS Champagne-Ardenne propose quinze places sur la liste hors quota en première année pour chaque filière, permettant de suivre la formation par la voie de l'apprentissage ou en cours d'emploi.

Pour rappel, certains candidats se sont inscrits à la fois en formation initiale et apprentissage.

	ASS	ES	EJE	ETS
Inscrits initial et apprentissage	10	57	32	4

L'examen d'une candidature à l'apprentissage peut conduire à la refuser (état « Refusée ») ou bien à encourager le candidat à rechercher un contrat (état « En recherche de contrat »). La décision est affichée automatiquement au candidat. Il n'y a pas de classement des candidatures.

	Candidatures	Refusées	En recherche de contrat
ASS	10	5	5
ES	57	31	26
EJE	32	12	20
ETS	4	0	4

Au 1^{er} juillet 2025 : nombre de places pourvues par filière

Filières	Contrats
ASS	0
ES	3
EJE	2
ETS	0

5. Commissions d'admission

➤ Composition et rôle de la commission d'admission

Selon le règlement d'admission ASS/ES/EJE/ETS, la commission d'admission est composée du Directeur Général de l'IRTS de Champagne Ardenne ou de son représentant, des responsables de formation, de la chargée des admissions et d'un formateur de l'établissement.

La commission d'admission arrête la liste des candidats admis à suivre la formation. Une liste des candidats admis, inscrits sur liste complémentaire et non-admis sont établies à l'issue de celle-ci.

➤ Candidats inscrits par statut

Il est rappelé que les candidats ayant postulé à ces formations sont de différents statuts : demandeur d'emploi, salarié en CDI, lycéen et étudiants.

Les demandeurs d'emploi et les salariés en CDI se sont inscrits sur le site de l'IRTS CA et les lycéens et étudiants se sont inscrits sur la plateforme Parcoursup.

Formations	ASS	ES	EJE	ETS
D.E	19	30	2	2
Salariés CDI	4	1	1	4
Lycéens et étudiants	37	165	73	13
Apprenti seul	0	14	8	1
TOTAL	60	210	84	20

a. Répartition des places ouvertes par formation et statut :

Formations	Places Parcoursup	Demandeur d'emploi	HQ et apprentissage
ASS	33	11	15
ES	40	19	30
EJE	20	5	15
ETS	9	3	15

Il a été précisé lors de la commission d'admission que si des places n'étaient pas pourvues pour les candidats ayant le statut de demandeur d'emploi, il était possible de les basculer vers la plateforme Parcoursup pour les statuts étudiants en réorientation et lycéens mais pas l'inverse.

b. Résultats

➤ Demandes de report 2024 confirmées pour une entrée en formation en septembre 2025

	QUOTA ²	HORS QUOTA ³
ASS	0	2
ES	0	0
EJE	0	0
ETS	0	0

➤ Partage ex aequo :

Pour rappel, les candidats ayant obtenu la même note sont départagés sur les items par ordre de grandeur sur la grille d'évaluation :

ASS : ➤ Item 1/Item 5/Item 7/Item 3/Item 2/Item 6/Item 4

ES : ➤ Item 2/Item 3/Item 5/Item 7/Item 1/Item 4/Item 6

EJE : ➤ Item 1/Item 4/Item 5/Item 3/Item 6/Item 2/Item 7

ETS : ➤ Item 1/Item 2/Item 3/Item 4/Item 5/Item 6/Item

- Liste Parcoursup

Formations	Admis	Admis sur liste complémentaire	Non admis	Note du dernier admis liste principale	Note du dernier admis sur liste complémentaire
ASS	26	0	11	10,86/20	-
ES	44	23	98	14/20	11/20
EJE	24	27	22	16,57/20	10,57/20
ETS	10	2	1	11,71/20	10/20

- Liste Demandeur d'emploi

Formations	Admis	Admis sur liste complémentaire	Non admis	Note du dernier admis liste principale	Note du dernier admis sur liste complémentaire
ASS	17	0	2	10/20	-
ES	15	0	15	11,43/20	-
EJE	1	0	1	18/20	-
ETS	2	0	0	10/20	-

- Liste Hors Quota (salarié CDI)

Formations	Admis	Admis sur liste complémentaire	Non admis	Note du dernier admis liste principale
ASS	1	0	2	17,71 /20
ES	1	0	0	14,14/20
EJE	1	0	0	16,29/20
ETS	4	0	0	9,71/20

² Places dont la formation pédagogique est prise en charge par la Région Grand Est.

³ Places dont la formation pédagogique est prise en charge par la Région Grand Est.

- Liste apprentissage seul

Formations	Admis	Admis sur liste complémentaire	Non admis	Note du dernier admis liste principale
ASS	-	-	-	-
ES	2	0	12	10/20
EJE	4	0	4	12,57/20
ETS	1	0	0	13,14/20

➤ Places redistribuées sur Parcoursup

ETS : 1 place
 ES : 4 places
 EJE : 4 places

À la suite des résultats, les places vacantes en ETS, ES et EJE sur la liste des demandeurs d'emploi ont été réattribuées sur la plateforme Parcoursup car ces dernières relèvent également d'un financement de la formation par la Région Grand Est.

Compte tenu des places vacantes au 2 juin 2025 sur la formation, ASS, celles-ci seront disponibles en phase complémentaire à compter du 11 juin jusqu'au 11 septembre 2025 (sauf si les places sont pourvues avant.)

6. Communication des résultats

Les résultats ont été communiqués par mail le 2 juin 2025 aux candidats demandeurs d'emploi et salariés en CDI. Une notification de résultats a également été envoyée via la plateforme Parcoursup aux candidats lycéens et étudiants.

7. Inscription administrative

Les candidats admis ayant le statut de demandeur d'emploi ou de salarié en CDI ont reçu, avec leur notification de résultats, les documents pour leur entrée en formation. Ces documents seront dans un premier temps gérés par le service des admissions, puis par le service de la scolarité.

Quant aux candidats inscrits sur Parcoursup, ils recevront un message par mail via la plateforme précisant les modalités d'inscription administrative à l'IRTS CA. La gestion des documents sera identique à celle des demandeurs d'emploi et des salariés en CDI.

8. Demande d'appréciations et recours

Le candidat non retenu par la formation sélective doit formuler sa demande de recours ainsi que sa demande de communication sur les critères et modalités d'examen des candidatures dans un délai d'un mois à compter de la notification de la décision de refus. L'établissement dispose alors de deux mois à compter de la réception de la demande pour répondre à l'intéressé.

Au 25 juin 2025, à la suite de l'envoi des notifications de résultats, seize candidats (majoritairement pour la formation d'éducateur spécialisé) ont formulé une demande par écrit pour connaître la cause du refus d'intégrer la formation de niveau 6 choisie.

9. Phase complémentaire

La phase complémentaire sur Parcoursup est ouverte à tous les candidats du 11 juin au 11 septembre 2025. Elle permet aux candidats qui le souhaitent de formuler de nouveaux vœux dans des formations disposant de places vacantes sur ladite plateforme. Cependant, il n'est pas possible de postuler de nouveau à l'IRTS CA pour une même filière.

En raison de places vacantes dans les filières ASS et ES, les candidats pourront s'inscrire et se présenter aux sélections prévues les 1er, 3 et 8 juillet, ainsi que les 2 et 5 septembre 2025.

Pour la formation d'éducateur spécialisé, la liste complémentaire n'était pas suffisamment importante (dernier appelé à 11/20). Très tôt après l'annonce des résultats, cette liste a été épuisée sur la plateforme Parcoursup.

➤ Phase complémentaire juillet

	Admis	Non admis
ASS	3	0
ES		

10. Compte rendu Parcoursup : extrait des inscriptions des candidats

Classement ASS :

Bilan du classement du groupe

Nombre de candidatures confirmés	Nombre de candidats admis	Nombre de candidats non admis
38	26	12
100%	68,4%	31,6%

Répartition des candidats admis et non admis selon leur profil :

Ce tableau permet de comparer, par profil, la répartition des candidats admis et non admis avec la répartition des candidatures confirmés.

	Total des candidatures confirmés examinés par la formation		Candidats admis		Candidats non admis	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
En Terminale	22	57,9%	16	61,5%	6	50%
Non scolarisés	4	10,5%	2	7,7%	2	16,7%
Scolarité étrangère	0	0%	0	0%	0	0%
En réorientation	12	31,6%	8	30,8%	4	33,3%
Autres	0	0%	0	0%	0	0%
Total	38	100%	26	100%	12	100%

Classement EJE :

Bilan du classement du groupe

Nombre de candidatures confirmés	Nombre de candidats admis	Nombre de candidats non admis
73	51	22
100%	69,9%	30,1%

Répartition des candidats admis et non admis selon leur profil

Ce tableau permet de comparer, par profil, la répartition des candidats admis et non admis avec la répartition des candidatures confirmés.

	Total des candidatures confirmés examinés par la formation		Candidats admis		Candidats non admis	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
En Terminale	51	69,9%	33	64,7%	18	81,8%
Non scolarisés	8	11%	8	15,7%	0	0%
Scolarité étrangère	0	0%	0	0%	0	0%
En réorientation	12	16,4%	8	15,7%	4	18,2%
Autres	2	2,7%	2	3,9%	0	0%
Total	73	100%	51	100%	22	100%

Classement ES :

Bilan du classement du groupe

Nombre de candidatures confirmés	Nombre de candidats admis	Nombre de candidats non admis
165	67	98
100%	40,6%	59,4%

Répartition des candidats admis et non admis selon leur profil

Ce tableau permet de comparer, par profil, la répartition des candidats admis et non admis avec la répartition des candidatures confirmés.

	Total des candidatures confirmés examinés par la formation		Candidats admis		Candidats non admis	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
En Terminale	98	59,4%	31	46,3%	67	68,4%
Non scolarisés	34	20,6%	17	25,4%	17	17,3%
Scolarité étrangère	0	0%	0	0%	0	0%
En réorientation	31	18,8%	19	28,4%	12	12,2%
Autres	2	1,2%	0	0%	2	2%
Total	165	100%	67	100%	98	100%

Classement ETS :

Bilan du classement du groupe

Nombre de candidatures confirmés	Nombre de candidats admis	Nombre de candidats non admis
15	12	3
100%	80%	20%

Répartition des candidats admis et non admis selon leur profil

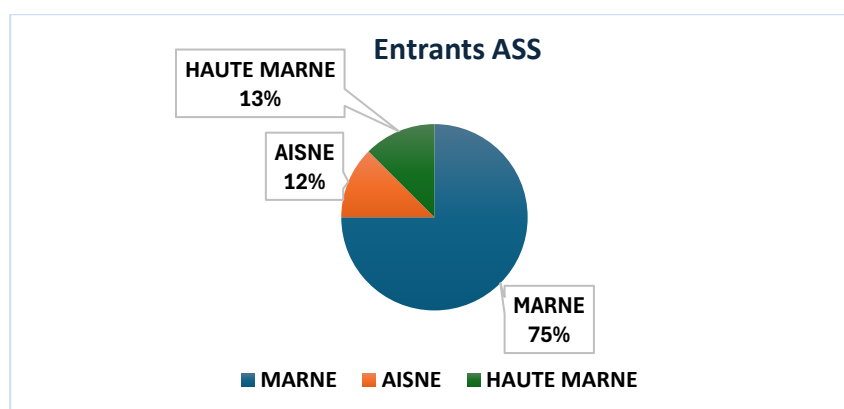
Ce tableau permet de comparer, par profil, la répartition des candidats admis et non admis avec la répartition des candidatures confirmés.

	Total des candidatures confirmées examinées par la formation		Candidats admis		Candidats non admis	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
En Terminale	14	93,3%	12	100%	2	66,7%
Non scolarisés	0	0%	0	0%	0	0%
Scolarité étrangère	0	0%	0	0%	0	0%
En réorientation	1	6,7%	0	0%	1	33,3%
Autres	0	0%	0	0%	0	0%
Total	15	100%	12	100%	3	100%

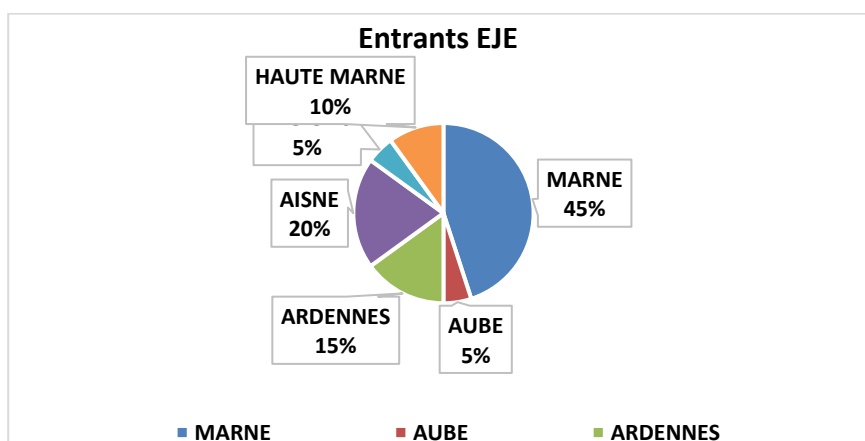
11. Confirmation entrée en formation Parcoursup

- Origine géographique des candidats ayant confirmé leur vœu sur Parcoursup au 1er juillet, en vue d'une entrée en formation.

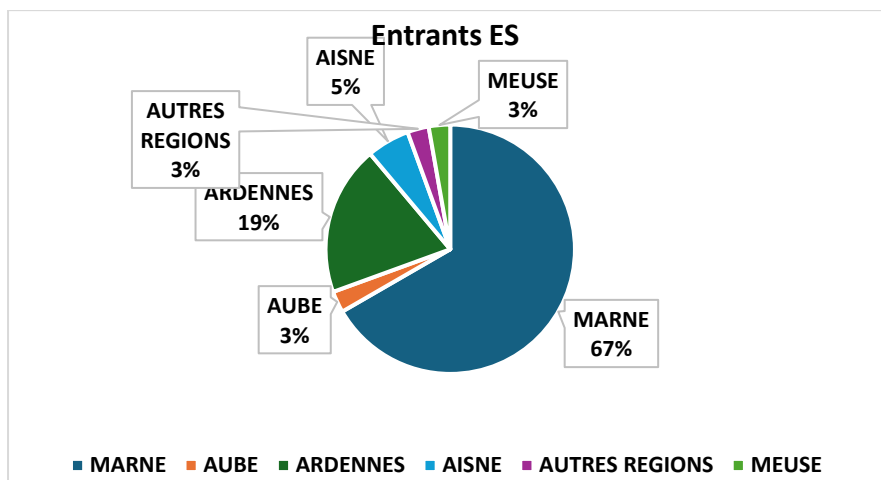
a. Entrants ASS Parcoursup



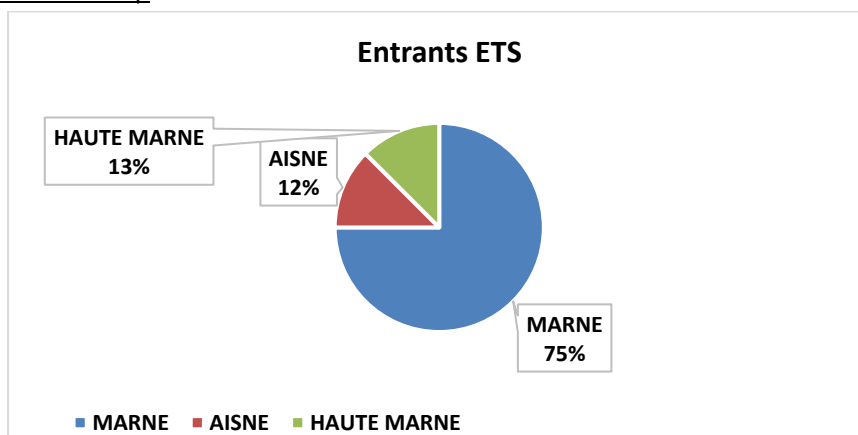
b. Entrants EJE Parcoursup



c. Entrants ES Parcoursup



d. Entrants ETS Parcoursup



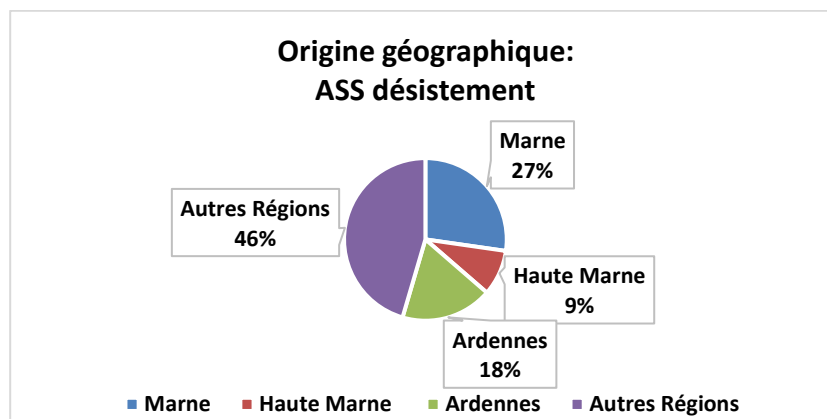
Les candidats ayant confirmé leur vœu d'intégrer l'IRTS Champagne Ardenne en septembre 2025 sont principalement domiciliés dans le département de la Marne.

12. Désistements à l'entrée en formation via Parcoursup

a. Désistement ASS

Sur vingt-six candidats admis sur Parcoursup, douze se sont désistés à l'issue des résultats.

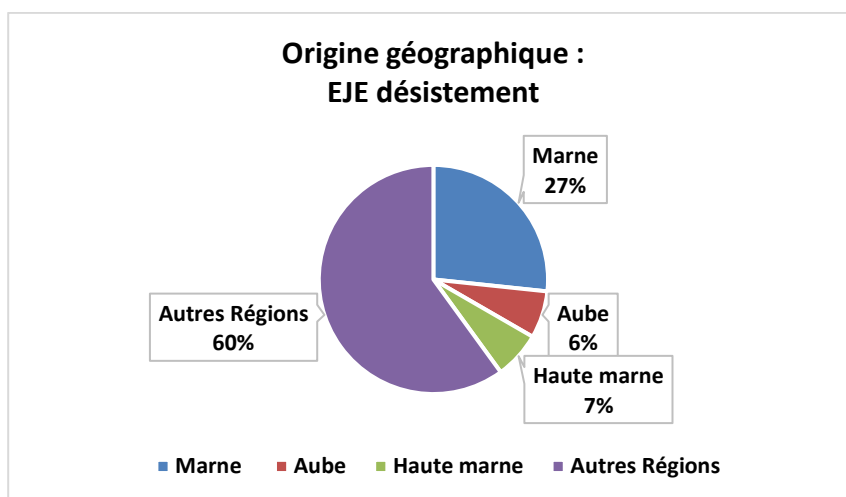
Cause refus : Dix désistements à la suite de l'acceptation d'un autre vœu et deux sans motifs de refus.



b. Désistement EJE

Sur cinquante et un candidats admis, quinze se sont désistés à l'issue des résultats.

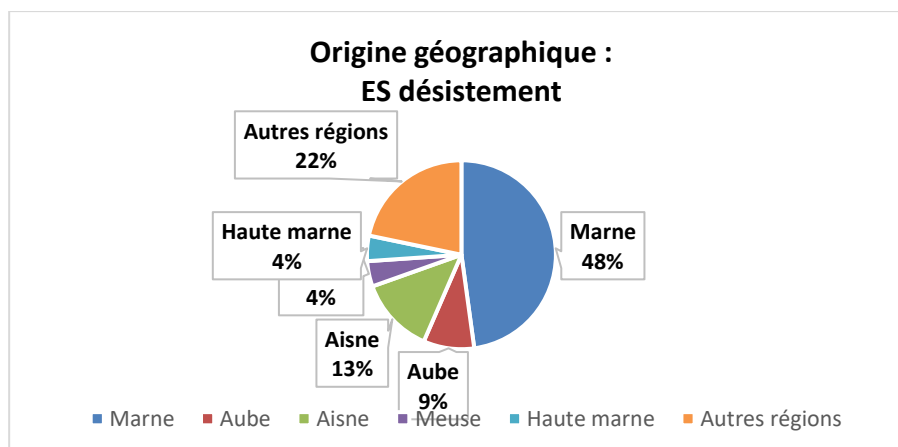
Cause refus : Dix désistements à la suite de l'acceptation d'un autre vœu et cinq sans motifs de refus.



c. Désistement ES

Sur soixante-sept candidats admis, vingt-trois se sont désistés à l'issue des résultats.

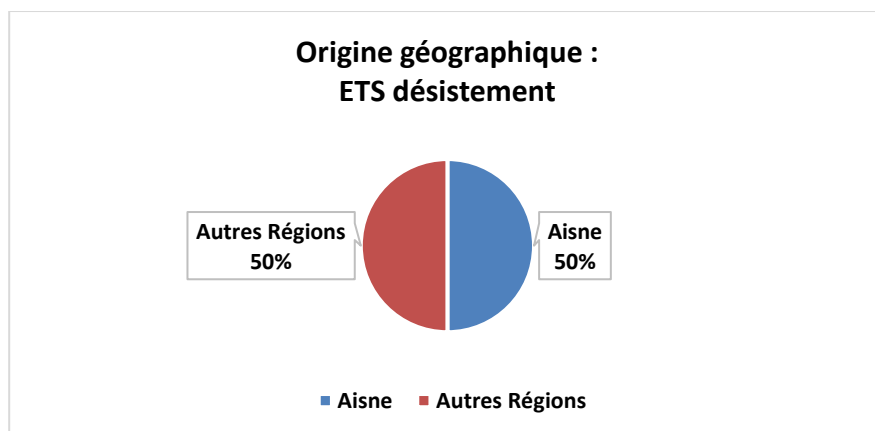
Cause refus : vingt-deux désistements à la suite de l'acceptation d'un autre vœu et un sans motifs de refus.



d. Désistement ETS

Sur douze candidats admis, deux se sont désistés à l'issue des résultats.

Cause refus : Un désistement à la suite de l'acceptation d'un autre vœu et un sans motifs de refus.



Les désistements en filière ES proviennent majoritairement de la Marne, tandis que ceux observés en ASS, EJE et ETS concernent surtout des candidats d'autres régions, ce qui suggère que les candidats extérieurs se désistent plus fréquemment.

VI. Sélection niveau 7 : CAFERUIS

La procédure de sélection des candidats s'est articulée autour de plusieurs phases structurées. Après définition des critères d'éligibilité (niveau de qualification, expérience, motivation, cohérence du projet), les candidatures ont été réceptionnées et examinées. Les dossiers conformes ont fait l'objet d'une présélection.

Les candidats retenus ont été convoqués à un entretien individuel visant à apprécier leur motivation et leur adéquation avec les objectifs de la formation.

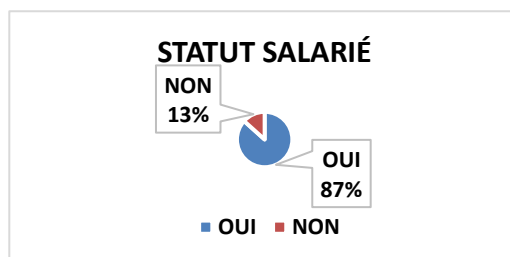
Dans le cadre de la campagne d'admission à la formation CAFERUIS, quinze candidatures ont été enregistrées. La promotion présente une majorité de femmes, représentant 67 % des candidats, contre 33 % d'hommes.

A. Répartition des statuts :

Les candidats se répartissent de la manière suivante :

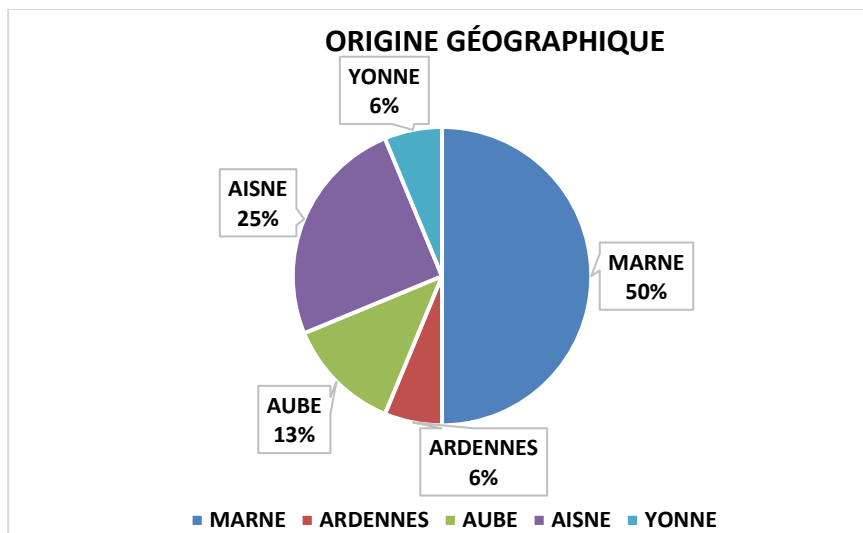
Statut salarié : 13 candidats (soit 87 %)

Autre statut : 2 candidats (soit 13 %)

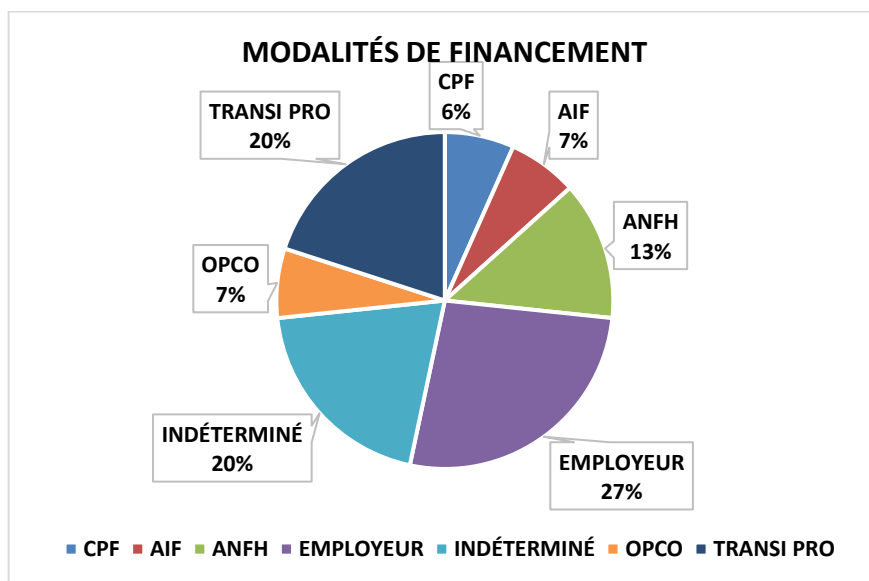


Cette répartition montre que la majorité des participants sont déjà en poste et souhaitent faire évoluer leurs compétences.

B. Origine géographique des candidats :



C. Modalités de financement :



On note un recours important à Transition Pro et au financement employeur dans les différentes modalités de financements.

VII. CONCLUSION.

Sur l'année 2024-2025, on constate une stabilité globale des inscriptions pour la formation Moniteur Éducateur, avec toutefois une légère baisse du nombre de demandeurs d'emploi, compensée par une hausse

du côté des lycéens et étudiants. La formation TISF enregistre, quant à elle, une baisse plus nette, probablement liée à un manque de connaissance du métier.

Concernant les formations de niveau 6 (ASS, ES, EJE, ETS), le nombre total d'inscrits est en baisse de 7,7 % par rapport à 2024, notamment chez les lycéens, les étudiants et les demandeurs d'emploi. Les contrats d'apprentissage diminuent également pour les niveaux 6 et 4.

Les candidats ayant confirmé leur souhait d'intégrer l'une des formations susvisées sont en majorité domiciliés dans la Marne. Les désistements sont plus fréquents chez les candidats venus d'autres régions.

Concernant la formation AES, le nombre de candidats reste faible. Cela s'explique principalement par les difficultés à mobiliser les employeurs pour envoyer leurs salariés en formation. Plusieurs freins sont rencontrés : manque de financements, difficulté à libérer du personnel sans désorganiser le fonctionnement de la structure...

Malgré la reconduction des actions habituelles de communication (forums, JPO, newsletters, réunions d'information), le nombre d'inscrits aux sélections est en baisse, et les désistements ont empêché certaines filières d'atteindre leurs quotas.

VII. PERSPECTIVES

Ces observations et constats nous permettent de formuler les perspectives suivantes pour la prochaine campagne d'admission :

Mieux faire connaître certains métiers, comme celui de TISF, lors de réunions d'information collective notamment auprès des demandeurs d'emploi, mais également des lycéens en formation Bac professionnel SAPAT et ASSP.

Diversifier les actions de communication, en utilisant davantage les réseaux sociaux, les témoignages d'étudiants, ou encore des formats dynamiques (vidéos, webinaires, etc.).

Travailler plus étroitement avec les établissements scolaires, en proposant des demi-journées d'immersion au sein de l'IRTS CA, mais également des temps d'échange via des visioconférences.

Anticiper les freins rencontrés par les demandeurs d'emploi : la durée des formations, combinée à la fin de leurs droits au chômage, représente un frein important. Il serait utile, en amont de la phase de sélection, de vérifier si certains disposent déjà de diplômes permettant un allègement de parcours.

Développer le dialogue avec les employeurs pour la formation AES, en organisant des temps d'échange sur l'organisation de la formation afin de répondre à leurs différentes interrogations (financement, présence du salarié, etc.).

Renforcer la collaboration avec le service DARIO (Dispositif d'Accompagnement et de Remobilisation à l'Insertion et à l'Orientation) de l'URCA.

Ce dispositif permet d'accompagner les étudiants en réorientation afin de leur faire découvrir nos formations à travers des journées d'immersion et des échanges dédiés.